

Le Siècle.

(ÉDITION DE PARIS)

Paris... 13 fr. par trimestre. Départements 16 fr.

LES ANNONCES SONT EXCLUSIVEMENT REÇUES chez MM. FAUCHET, LAPFÈRE, BOLLIER et C^{ie}, 8, pl. de la Bourse...

PARTIE COMMERCIALE. — Bourse du 10 février 1868.

Table of market data for Paris, including various bonds, stocks, and exchange rates. Columns include 'Précéd. clôture', 'Hausse', 'Baisse', 'Cours', and 'Précéd. clôture'.

PARTIE POLITIQUE.

France.

PARIS. — 10 FÉVRIER 1868.

COURRIER.

C'est aujourd'hui probablement que va commencer au corps législatif la discussion des articles du projet de loi qui édictent les pénalités nouvelles pour les délits de presse.

Le système employé par le projet de loi pour établir la quotité des amendes aboutit à certains résultats si bizarres, si illogiques, si contraires à tous les principes reçus en matière de pénalités, qu'il est bon de remettre en évidence ce côté de la question.

L'amende prononcée par le tribunal sera, dit le projet, au minimum du quinquième du cautionnement, et au maximum de la moitié.

Supposons maintenant deux journaux quotidiens, l'un de Paris, l'autre de Bordeaux, qui commettraient, par exemple, le délit de fausse nouvelle.

Pour le journal de Paris, dont le cautionnement est de 50,000 fr., le minimum de l'amende sera de 3,333 fr. 33 centimes; pour le journal de Bordeaux, dont le cautionnement est de 25,000 fr., l'amende sera de 1,666 fr. 66 c.

On s'entretenait ces jours derniers de difficultés nouvelles qui se seraient élevées entre la France et la Prusse, à propos du Luxembourg. Nous empruntons au Journal de Paris les renseignements suivants à ce sujet :

« Différents journaux s'entretenaient beaucoup depuis quelques jours des objections qu'aurait présentées M. de Bismarck contre l'achat, par la compagnie de l'Est, du chemin de fer de Luxembourg. On parle même d'une entrevue qui aurait eu lieu à ce sujet entre M. Drouyn de Lhuys, président du conseil d'administration du chemin de fer de l'Est, et l'empereur. Nous ignorons ce qu'il peut y avoir de fondé dans ce qui est dit d'un conflit entre le chemin de fer de l'Est et M. de Bismarck. Nous nous bornons à observer que M. Drouyn de Lhuys a cessé, depuis 1862, d'être le président de la compagnie du chemin de fer de Luxembourg. »

« Nous ne croyons pas qu'il y ait lieu d'attacher quelque importance à cet incident; ce serait, pensons-nous, se presser un peu trop que de mettre le chemin de fer de l'Est au nombre des points noirs qui obscurcissent l'horizon. »

« Nous ne croyons pas qu'il y ait lieu d'attacher quelque importance à cet incident; ce serait, pensons-nous, se presser un peu trop que de mettre le chemin de fer de l'Est au nombre des points noirs qui obscurcissent l'horizon. »

« Nous ne croyons pas qu'il y ait lieu d'attacher quelque importance à cet incident; ce serait, pensons-nous, se presser un peu trop que de mettre le chemin de fer de l'Est au nombre des points noirs qui obscurcissent l'horizon. »

PARTIE POLITIQUE.

France.

PARIS. — 10 FÉVRIER 1868.

COURRIER.

Cet amendement reproduit à peu de chose près celui qui a été déjà déposé par plusieurs membres de l'opposition de gauche.

On dit hier que le rapport supplémentaire de la commission sur ces amendements ne pourrait probablement pas être prêt avant le milieu de la semaine.

On trouvera plus loin le texte d'une circulaire adressée aux préfets par M. le maréchal Niel, ministre de la guerre, concernant l'organisation de la garde nationale mobile.

Nous persistons à croire, malgré l'opinion de M. le ministre, que le corps législatif, qui a exempté de la garde nationale mobile les exonerés des classes 1866, 65 et 64, avait également entendu en exempter les fils aînés de veuve, les aînés d'orphelins, tous ceux enfin qui ont été dispensés du service de l'armée par application des paragraphes 3, 4, 5, 6 et 7 de l'art. 13 de la loi de 1832.

Nous n'exagérons pas en évaluant à plus de 100,000 le nombre de jeunes gens des trois dernières classes qui se trouvent compris dans ces catégories. S'il y a de la part de M. le ministre erreur d'interprétation, il serait utile que la question fût soulevée le plus tôt possible dans l'une des deux chambres.

On s'entretenait ces jours derniers de difficultés nouvelles qui se seraient élevées entre la France et la Prusse, à propos du Luxembourg. Nous empruntons au Journal de Paris les renseignements suivants à ce sujet :

« Différents journaux s'entretenaient beaucoup depuis quelques jours des objections qu'aurait présentées M. de Bismarck contre l'achat, par la compagnie de l'Est, du chemin de fer de Luxembourg. On parle même d'une entrevue qui aurait eu lieu à ce sujet entre M. Drouyn de Lhuys, président du conseil d'administration du chemin de fer de l'Est, et l'empereur. Nous ignorons ce qu'il peut y avoir de fondé dans ce qui est dit d'un conflit entre le chemin de fer de l'Est et M. de Bismarck. Nous nous bornons à observer que M. Drouyn de Lhuys a cessé, depuis 1862, d'être le président de la compagnie du chemin de fer de Luxembourg. »

« Nous ne croyons pas qu'il y ait lieu d'attacher quelque importance à cet incident; ce serait, pensons-nous, se presser un peu trop que de mettre le chemin de fer de l'Est au nombre des points noirs qui obscurcissent l'horizon. »

« Nous ne croyons pas qu'il y ait lieu d'attacher quelque importance à cet incident; ce serait, pensons-nous, se presser un peu trop que de mettre le chemin de fer de l'Est au nombre des points noirs qui obscurcissent l'horizon. »

« Nous ne croyons pas qu'il y ait lieu d'attacher quelque importance à cet incident; ce serait, pensons-nous, se presser un peu trop que de mettre le chemin de fer de l'Est au nombre des points noirs qui obscurcissent l'horizon. »

« Nous ne croyons pas qu'il y ait lieu d'attacher quelque importance à cet incident; ce serait, pensons-nous, se presser un peu trop que de mettre le chemin de fer de l'Est au nombre des points noirs qui obscurcissent l'horizon. »

PARTIE POLITIQUE.

France.

PARIS. — 10 FÉVRIER 1868.

COURRIER.

Cet amendement reproduit à peu de chose près celui qui a été déjà déposé par plusieurs membres de l'opposition de gauche.

On dit hier que le rapport supplémentaire de la commission sur ces amendements ne pourrait probablement pas être prêt avant le milieu de la semaine.

On trouvera plus loin le texte d'une circulaire adressée aux préfets par M. le maréchal Niel, ministre de la guerre, concernant l'organisation de la garde nationale mobile.

Nous persistons à croire, malgré l'opinion de M. le ministre, que le corps législatif, qui a exempté de la garde nationale mobile les exonerés des classes 1866, 65 et 64, avait également entendu en exempter les fils aînés de veuve, les aînés d'orphelins, tous ceux enfin qui ont été dispensés du service de l'armée par application des paragraphes 3, 4, 5, 6 et 7 de l'art. 13 de la loi de 1832.

Nous n'exagérons pas en évaluant à plus de 100,000 le nombre de jeunes gens des trois dernières classes qui se trouvent compris dans ces catégories. S'il y a de la part de M. le ministre erreur d'interprétation, il serait utile que la question fût soulevée le plus tôt possible dans l'une des deux chambres.

On s'entretenait ces jours derniers de difficultés nouvelles qui se seraient élevées entre la France et la Prusse, à propos du Luxembourg. Nous empruntons au Journal de Paris les renseignements suivants à ce sujet :

« Différents journaux s'entretenaient beaucoup depuis quelques jours des objections qu'aurait présentées M. de Bismarck contre l'achat, par la compagnie de l'Est, du chemin de fer de Luxembourg. On parle même d'une entrevue qui aurait eu lieu à ce sujet entre M. Drouyn de Lhuys, président du conseil d'administration du chemin de fer de l'Est, et l'empereur. Nous ignorons ce qu'il peut y avoir de fondé dans ce qui est dit d'un conflit entre le chemin de fer de l'Est et M. de Bismarck. Nous nous bornons à observer que M. Drouyn de Lhuys a cessé, depuis 1862, d'être le président de la compagnie du chemin de fer de Luxembourg. »

« Nous ne croyons pas qu'il y ait lieu d'attacher quelque importance à cet incident; ce serait, pensons-nous, se presser un peu trop que de mettre le chemin de fer de l'Est au nombre des points noirs qui obscurcissent l'horizon. »

« Nous ne croyons pas qu'il y ait lieu d'attacher quelque importance à cet incident; ce serait, pensons-nous, se presser un peu trop que de mettre le chemin de fer de l'Est au nombre des points noirs qui obscurcissent l'horizon. »

« Nous ne croyons pas qu'il y ait lieu d'attacher quelque importance à cet incident; ce serait, pensons-nous, se presser un peu trop que de mettre le chemin de fer de l'Est au nombre des points noirs qui obscurcissent l'horizon. »

« Nous ne croyons pas qu'il y ait lieu d'attacher quelque importance à cet incident; ce serait, pensons-nous, se presser un peu trop que de mettre le chemin de fer de l'Est au nombre des points noirs qui obscurcissent l'horizon. »

PARTIE POLITIQUE.

France.

PARIS. — 10 FÉVRIER 1868.

COURRIER.

Cet amendement reproduit à peu de chose près celui qui a été déjà déposé par plusieurs membres de l'opposition de gauche.

On dit hier que le rapport supplémentaire de la commission sur ces amendements ne pourrait probablement pas être prêt avant le milieu de la semaine.

On trouvera plus loin le texte d'une circulaire adressée aux préfets par M. le maréchal Niel, ministre de la guerre, concernant l'organisation de la garde nationale mobile.

Nous persistons à croire, malgré l'opinion de M. le ministre, que le corps législatif, qui a exempté de la garde nationale mobile les exonerés des classes 1866, 65 et 64, avait également entendu en exempter les fils aînés de veuve, les aînés d'orphelins, tous ceux enfin qui ont été dispensés du service de l'armée par application des paragraphes 3, 4, 5, 6 et 7 de l'art. 13 de la loi de 1832.

Nous n'exagérons pas en évaluant à plus de 100,000 le nombre de jeunes gens des trois dernières classes qui se trouvent compris dans ces catégories. S'il y a de la part de M. le ministre erreur d'interprétation, il serait utile que la question fût soulevée le plus tôt possible dans l'une des deux chambres.

On s'entretenait ces jours derniers de difficultés nouvelles qui se seraient élevées entre la France et la Prusse, à propos du Luxembourg. Nous empruntons au Journal de Paris les renseignements suivants à ce sujet :

« Différents journaux s'entretenaient beaucoup depuis quelques jours des objections qu'aurait présentées M. de Bismarck contre l'achat, par la compagnie de l'Est, du chemin de fer de Luxembourg. On parle même d'une entrevue qui aurait eu lieu à ce sujet entre M. Drouyn de Lhuys, président du conseil d'administration du chemin de fer de l'Est, et l'empereur. Nous ignorons ce qu'il peut y avoir de fondé dans ce qui est dit d'un conflit entre le chemin de fer de l'Est et M. de Bismarck. Nous nous bornons à observer que M. Drouyn de Lhuys a cessé, depuis 1862, d'être le président de la compagnie du chemin de fer de Luxembourg. »

« Nous ne croyons pas qu'il y ait lieu d'attacher quelque importance à cet incident; ce serait, pensons-nous, se presser un peu trop que de mettre le chemin de fer de l'Est au nombre des points noirs qui obscurcissent l'horizon. »

« Nous ne croyons pas qu'il y ait lieu d'attacher quelque importance à cet incident; ce serait, pensons-nous, se presser un peu trop que de mettre le chemin de fer de l'Est au nombre des points noirs qui obscurcissent l'horizon. »

« Nous ne croyons pas qu'il y ait lieu d'attacher quelque importance à cet incident; ce serait, pensons-nous, se presser un peu trop que de mettre le chemin de fer de l'Est au nombre des points noirs qui obscurcissent l'horizon. »

« Nous ne croyons pas qu'il y ait lieu d'attacher quelque importance à cet incident; ce serait, pensons-nous, se presser un peu trop que de mettre le chemin de fer de l'Est au nombre des points noirs qui obscurcissent l'horizon. »

PARTIE COMMERCIALE. — Bourse du 10 février 1868.

Table of market data for Paris, including various bonds, stocks, and exchange rates. Columns include 'Précéd. clôture', 'Hausse', 'Baisse', 'Cours', and 'Précéd. clôture'.

PARTIE LITTÉRAIRE.

Revue musicale.

D'où sort la Croisade des dames? qui la découvre, et dans quel carton? Personne ne nous le dit. Elle ne figure dans aucune nomenclature, ni dans Fétis, ni ailleurs. Passons sur ce mystère. Le fait est que la partition tout entière est un bijou de grâce et de fin travail. Je la comparerais volontiers à ces vases florentins de l'autre siècle, où le ciseau du sculpteur a tracé des ornements et des figurines d'un goût irréprochable.

PARTIE LITTÉRAIRE.

Revue musicale.

D'où sort la Croisade des dames? qui la découvre, et dans quel carton? Personne ne nous le dit. Elle ne figure dans aucune nomenclature, ni dans Fétis, ni ailleurs. Passons sur ce mystère. Le fait est que la partition tout entière est un bijou de grâce et de fin travail. Je la comparerais volontiers à ces vases florentins de l'autre siècle, où le ciseau du sculpteur a tracé des ornements et des figurines d'un goût irréprochable.

PARTIE LITTÉRAIRE.

Revue musicale.

D'où sort la Croisade des dames? qui la découvre, et dans quel carton? Personne ne nous le dit. Elle ne figure dans aucune nomenclature, ni dans Fétis, ni ailleurs. Passons sur ce mystère. Le fait est que la partition tout entière est un bijou de grâce et de fin travail. Je la comparerais volontiers à ces vases florentins de l'autre siècle, où le ciseau du sculpteur a tracé des ornements et des figurines d'un goût irréprochable.

PARTIE LITTÉRAIRE.

Revue musicale.

D'où sort la Croisade des dames? qui la découvre, et dans quel carton? Personne ne nous le dit. Elle ne figure dans aucune nomenclature, ni dans Fétis, ni ailleurs. Passons sur ce mystère. Le fait est que la partition tout entière est un bijou de grâce et de fin travail. Je la comparerais volontiers à ces vases florentins de l'autre siècle, où le ciseau du sculpteur a tracé des ornements et des figurines d'un goût irréprochable.

PARTIE LITTÉRAIRE.

Revue musicale.

D'où sort la Croisade des dames? qui la découvre, et dans quel carton? Personne ne nous le dit. Elle ne figure dans aucune nomenclature, ni dans Fétis, ni ailleurs. Passons sur ce mystère. Le fait est que la partition tout entière est un bijou de grâce et de fin travail. Je la comparerais volontiers à ces vases florentins de l'autre siècle, où le ciseau du sculpteur a tracé des ornements et des figurines d'un goût irréprochable.